



LIONS INTERNATIONAL DISTRICT MULTIPLE 403

RECRUTONS L'EXCELLENCE POUR UN IMPACT DURABLE !



45ème Convention-Congrès du District Multiple 403 Dakar (Sénégal), du 6 au 9 mai 2026

HOTEL KING FAHD PALACE

RÉSOLUTION N° 1 PORTANT APUREMENT DES ARRIÈRES DE COTISATIONS DES CLUBS DU DISTRICT MULTIPLE 403

Les Délégués des Clubs des Districts 403 A1, 403 A2, 403 A3, 403 A4 et 403 B1, réunis en Convention-Congrès du District Multiple 403 à Dakar du 6 au 9 mai 2026,

Considérant :

- les Statuts et Règlements de l'Association Internationale des Lions Clubs ;
- les Statuts et Règlements du District Multiple 403 ;
- que la solidité et la crédibilité de notre organisation reposent non seulement sur l'engagement de ses membres, mais également sur le respect des obligations financières nécessaires à la réalisation de nos actions humanitaires et sociales ;
- que, depuis plus d'une décennie, une progression continue des arriérés de cotisations est constatée, fragilisant ainsi la capacité de nos structures à financer leurs programmes, à accompagner les clubs et à maintenir la qualité des actions menées sur le terrain ;
- que plus du quart des arriérés proviennent de clubs ayant moins de cinq années d'existence ;
- la vulnérabilité particulière des phases de création et de consolidation des clubs, lesquelles nécessitent un accompagnement renforcé afin d'éviter une aggravation des impayés susceptible de compromettre durablement le bon fonctionnement des districts ;
- le très faible niveau de recouvrement des arriérés de cotisations au cours des mandats précédents ;
- qu'au-delà du recouvrement des dettes passées, il importe de mettre en place des mécanismes durables destinés à prévenir la constitution de nouveaux arriérés, dans un esprit de responsabilisation des dirigeants et d'application équitable des règles statutaires ;

Nous, Lions du District Multiple 403, réunis en Convention,

DÉCIDONS :

- * D'annuler les arriérés de cotisations antérieurs à l'exercice 2021 ;
- * D'annuler les dettes des clubs ayant fait l'objet d'un retrait de charte.

Fait à Dakar, le 9 mai 2026

Pour la Convention,
Le Président du Conseil des Gouverneurs


Rimon HAJJAR

